

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour sélectionner trois gérants d'Obligations Crédit ISR libellées en USD

Paris, le 15 avril 2014 – Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec son dispositif ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) lance un appel d'offres ouvert afin d'attribuer trois mandats de gestion de portefeuille d'Obligations Crédit ISR libellées en USD.

Pour ces nouveaux mandats, l'ERAFP recherche une gestion non benchmarkée dont l'objectif sera d'obtenir le meilleur rendement possible tout en minimisant le risque de défaut et ce dans le respect des dispositions ISR de l'Établissement pour cette classe d'actifs.

Les portefeuilles seront principalement investis dans des obligations libellées en USD d'émetteurs d'un pays de l'OCDE, à l'exception des titres émis ou garantis par un État souverain ou une collectivité locale, et seront couverts contre le risque de change.

La construction du portefeuille, réalisée par chaque Titulaire essentiellement sur la base d'une analyse fondamentale des émetteurs et d'une analyse des caractéristiques des obligations, intégrera une diversification large en termes sectoriel et devra se conformer au dispositif ISR de l'ERAFP.

Pour cela l'entreprise d'investissement devra analyser chaque émission de son portefeuille au regard du dispositif ISR de l'ERAFP par ses propres moyens et/ou en s'appuyant sur des ressources externes.

A titre indicatif, les montants investis à un horizon de trois ans pourraient être de l'ordre de 400 millions d'euros. Deux des trois mandats attribués seront dits « stand-by », ce qui signifie que l'ERAFP se réserve la possibilité d'activer ces mandats, notamment par souci de dispersion des risques.

La durée initiale du marché est de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour trois périodes successives d'un an chacune.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com. Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet de l'ERAFP (www.rafp.fr).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec plus de 15 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,77 milliard d'euros de cotisations collectées en 2013. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr